



Réunion de haut niveau sur le sida
METTRE FIN AUX INÉGALITÉS. METTRE FIN AU SIDA.







« POUR METTRE FIN À L'ÉPIDÉMIE DE
SIDA D'ICI 2030, COMME NOUS NOUS Y
SOMMES ENGAGÉS DANS LES OBJECTIFS
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, NOUS
DEVONS FOURNIR SANS RELÂCHE
UN EFFORT COLLECTIF. »

ANTÓNIO GUTERRES,
SECÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES





LE SIDA EST TOUJOURS D'ACTUALITÉ

Les progrès accomplis pour mettre fin à l'épidémie de sida comme menace de santé publique dans le cadre du Programme 2030 du développement durable sont extrêmement inégaux et les objectifs mondiaux adoptés par la Déclaration politique de 2016 sur la fin du VIH/sida n'ont pas été atteints.

La stigmatisation et la discrimination, la violence basée sur le genre, la marginalisation et la criminalisation de communautés entières et un accès insuffisant à la santé, à l'éducation et à d'autres services essentiels continuent d'alimenter l'épidémie. De manière générale, les femmes et les filles en Afrique subsaharienne et les populations clés (gays et autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, travailleurs et travailleuses du sexe, personnes transgenres, consommateurs et consommatrices de drogues injectables, population carcérale) ainsi que leurs partenaires continuent d'être victimes du VIH de manière disproportionnée.

La réunion de haut niveau 2021 servira de tremplin à une décennie d'action pour réduire les inégalités et éliminer les facteurs sociaux qui favorisent l'épidémie de VIH. Cette rencontre est organisée à un moment historique de la riposte au sida, 40 ans après l'apparition des premiers cas de VIH et 25 ans après la création de l'ONUSIDA. L'ONUSIDA invite les gouvernements à participer au plus haut niveau à cette réunion 2021. Par ailleurs, elle encourage l'engagement total de la société civile et de tous les autres acteurs en utilisant tous les canaux, comme convenu dans les modalités de la réunion de haut niveau.

Mettre fin au sida comme menace de santé publique d'ici 2030 est possible

Mettre fin au sida comme menace de santé publique d'ici 2030 est possible. En 2019, plus de 40 pays avaient atteint ou presque une étape épidémiologique importante en direction de l'éradication du sida.



La Stratégie mondiale contre le sida 2021–2026 souhaite résorber les inégalités qui alimentent l'épidémie de sida et mettre les personnes au cœur de la lutte et donner un rôle de leader aux communautés afin que l'humanité rattrape son retard pour mettre fin au sida comme menace de santé publique d'ici 2030. Le respect des nouveaux objectifs inscrits dans la stratégie permettra de faire reculer considérablement le nombre de nouvelles infections au VIH, les faisant passer de 1,7 million en 2019 à 370 000 en 2025, et celui des décès liés à des maladies opportunistes de 690 000 en 2019 à 250 000 en 2025.

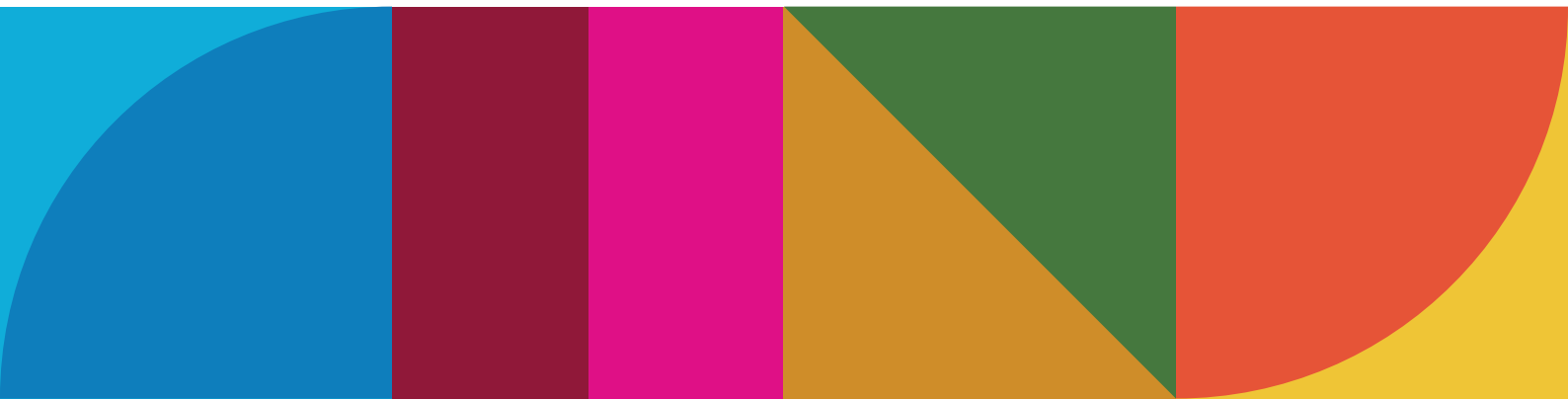
La COVID-19 et son impact

La réunion de haut niveau se tiendra à un moment critique pour la politique mondiale de santé publique alors que la COVID-19 a exposé les lacunes des systèmes de santé nationaux, régionaux et mondiaux. Les connaissances, l'expertise et l'infrastructure établies depuis plus de 40 ans de riposte au sida sont essentielles pour favoriser une riposte à la pandémie de COVID-19 qui mette l'accent sur les personnes et respecte les droits humains. Toutefois, les progrès accomplis dans la lutte contre le VIH sont menacés par les perturbations de la pandémie de COVID-19.

La réunion de haut niveau est l'occasion de garantir que l'humanité soutient la résilience de la riposte passée et actuelle au VIH, s'engage en faveur d'une reprise rapide post-COVID-19 et applique les enseignements des épidémies concomitantes du VIH et de la COVID-19 en vue d'instaurer des sociétés plus résilientes et des systèmes de santé prêts à satisfaire les défis sanitaires à venir.

La réunion sera animée par Mitch Fifield, Représentant permanent de l'Australie auprès des Nations Unies, et Neville Gertze, Représentant permanent de la Namibie auprès des Nations Unies.

« LA RÉUNION DE HAUT NIVEAU EST L'OCCASION DE GARANTIR QUE L'HUMANITÉ SOUTIENT LA RÉSILIENCE DE LA RIPOSTE PASSÉE ET ACTUELLE AU VIH, S'ENGAGE EN FAVEUR D'UNE REPRISE RAPIDE POST-COVID-19 ET APPLIQUE LES ENSEIGNEMENTS DES ÉPIDÉMIES CONCOMITANTES DU VIH ET DE LA COVID-19 EN VUE D'INSTAURER DES SOCIÉTÉS PLUS RÉSILIENTES ET DES SYSTÈMES DE SANTÉ PRÊTS À SATISFAIRE LES DÉFIS SANITAIRES À VENIR. »





STRATÉGIE MONDIALE CONTRE LE SIDA 2021–2026 :

un cadre de lutte contre les inégalités qui met l'accent sur les personnes

Domaines d'action

- 1 Prévention du VIH
- 2 Dépistage du VIH, traitement, soins, suppression de la charge virale et intégration
- 3 Transmission verticale du VIH, sida pédiatrique

Axe stratégique 1

Maximiser l'accès équitable et juste aux services et aux solutions de lutte contre le VIH

Objectifs et engagements pour 2025

Couverture de 95 % d'un bouquet de services éprouvés de lutte contre le VIH

Problématiques transversales

1. Leadership, autonomisation des pays et sensibilisation
2. Partenariats, actions multisectorielles et collaborations

Aborder
stratégique
de vue de

Axe stra

Financer entière
efficacement le
Les intégrer aux
et de prote
aux situations
aux ripostes

Objectifs et enga

Ressources nécess
en faveur de la ri
de promouvoir la
universelle,
pandémies et
développe

Mettre
comme me
publique

Objectifs de déve



Vi

Zéro disc
Zéro nouve
Zéro décé

fin au sida
menace de santé
de d'ici 2030

veloppement durable



ision
discrimination
infection au VIH
s dû au sida

Axe stratégique 2

Éliminer les obstacles
pour atteindre les objectifs
de la lutte contre le VIH

Objectifs et engagements pour 2025

Objectifs 10–10–10 pour éliminer
les obstacles sociétaux et juridiques
à l'accès aux services

r les axes
es du point
s inégalités

Problématiques transversales

3. Données, science, recherche et innovation
4. Stigmatisation, discrimination, droits humains et égalité des sexes
5. Villes

atégique 3

ement et soutenir
s ripostes au VIH.
s systèmes de santé
ection sociale,
s humanitaires et
aux pandémies

engagements pour 2025

aires et engagements
poste au VIH en vue
couverture sanitaire
les ripostes aux
t les Objectifs de
ement durable

Domaines d'action

- 4 Ripostes communautaires
- 5 Droits humains
- 6 Égalité des sexes
- 7 Jeunes

Domaines d'action

- 8 Riposte au VIH efficace et financée en totalité
- 9 Intégration du HIV au sein des systèmes de santé et de protection sociale
- 10 Situations humanitaires et pandémies

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Recommandations

Afin de faire progresser la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, de mettre le monde sur la voie de l'élimination du sida comme menace pour la santé publique, d'ici à 2030, et d'accélérer les progrès vers les objectifs de développement durable, les États Membres et toutes les parties prenantes sont encouragés à appliquer de toute urgence les recommandations ci dessous :



RECOMMANDATION

01

Les États Membres sont engagés à réduire les inégalités aiguës et croisées qui entravent les progrès vers l'élimination du sida et y mettre fin, en :

- A** S'engageant à atteindre l'ensemble des cibles fixées pour 2025, qui portent sur la lutte contre les inégalités et visent à réduire le nombre annuel de nouvelles infections au VIH à moins de 370 000 et le nombre annuel de décès liés au sida à moins de 250 000 d'ici à 2025 ;
- B** Mettant en place des systèmes de suivi et d'évaluation des épidémies, des comportements et des programmes, qui permettent de recueillir les données granulaires nécessaires pour atteindre les populations actuellement laissées pour compte ;
- C** Mettant au point des politiques et des programmes qui protègent les droits des personnes vivant avec le VIH, exposées au risque d'infection ou touchées par le virus tout au long de leur vie, dans les domaines suivants : soins de santé, éducation, conditions de travail, logement, systèmes juridiques et judiciaires, situations d'urgence humanitaire, communautés locales et familles ;
- D** Donnant la priorité aux financements et aux mesures qui permettent d'élargir l'application des solutions innovantes à l'efficacité avérée, sur la base des meilleures preuves scientifiques et connaissances techniques disponibles, ainsi qu'à la recherche et au développement ayant trait aux méthodes de prévention et de traitement du VIH les plus efficaces, y compris un vaccin contre le VIH et un traitement fonctionnel du VIH.



RECOMMANDATION

02

Les États Membres sont engagés à donner la priorité à la prévention du VIH et à faire en sorte que, d'ici à 2025, 95 % des personnes exposées au risque d'infection

par le VIH aient accès à des options de prévention combinées appropriées, hiérarchisées, centrées sur la personne et efficaces et y recourent, en :

- A** Renforçant le leadership national et en augmentant l'allocation de ressources pour les méthodes de prévention combinée du VIH qui ont fait leurs preuves, notamment la promotion et la distribution de préservatifs, la prophylaxie pré-exposition, la circoncision masculine médicale volontaire, la réduction des risques, les systèmes juridiques et les politiques favorables et une éducation sexuelle complète ;
- B** Répondant aux besoins spécifiques des différentes populations clefs en matière de prévention du VIH, notamment les travailleurs et travailleuses du sexe, les homosexuels et autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les personnes qui s'injectent des drogues, les transsexuels, les personnes en prison et autres milieux fermés et toutes les personnes vivant avec le VIH ;
- C** Fournissant aux adolescentes et aux femmes des services intégrés de prévention du VIH et des grossesses non désirées, y compris l'autonomisation économique, la protection et la promotion de leur santé sexuelle et procréative et de leurs droits connexes, et en menant des interventions visant à transformer les normes inégales entre les genres ;
- D** Renforçant le rôle du secteur de l'éducation en tant que point de départ pour la prévention, le dépistage et le traitement du VIH et pour la lutte contre la stigmatisation et à la discrimination, ainsi que son rôle dans la lutte contre les facteurs sociaux et structurels qui perpétuent les inégalités et augmentent le risque de VIH ;
- E** Donnant accès à une éducation sexuelle complète de qualité, adaptée au genre et à l'âge des élèves, tant à l'école qu'en dehors, qui tienne compte des réalités auxquelles sont confrontés les adolescentes et adolescents et les jeunes dans toute leur diversité ;
- F** Supprimant les exigences relatives au consentement des parents et du conjoint pour les services de santé sexuelle et procréative, ainsi que pour les services de prévention, de dépistage et de traitement du VIH.



RECOMMANDATION

03

Les États Membres sont engagés à remédier aux carences en matière de dépistage, de traitement et de suppression virale du VIH qui

limitent l'efficacité des mesures de riposte au VIH, et à atteindre, d'ici à 2025, les cibles 95-95-95 fixées pour le dépistage et le traitement dans toutes les sous-populations, tous les groupes d'âge, y compris les enfants vivant avec le VIH, et dans tous les contextes géographiques, en :

- A** Mettant en place des stratégies différenciées de dépistage du VIH, qui s'appuient sur de multiples technologies et approches efficaces en matière de dépistage du VIH, y compris l'autodiagnostic, et qui mettent rapidement les personnes nouvellement diagnostiquées sous traitement ;
- B** Utilisant des modèles de services différenciés pour le dépistage et le traitement, y compris des services dirigés par la communauté et basés sur la communauté, qui permettent de surmonter des obstacles tels que ceux créés par la pandémie de COVID-19 en fournissant le traitement aux personnes qui en ont le plus besoin, là où elles se trouvent ;
- C** Assurant un accès équitable et fiable à des médicaments, des produits et des technologies sanitaires d'un coût abordable et de qualité, en accélérant leur développement et leur introduction sur le marché, en réduisant les coûts, en renforçant les capacités locales de développement, de fabrication et de distribution, notamment en harmonisant les règles commerciales et les objectifs de santé publique dans le respect des droits de humains, ainsi qu'en encourageant le développement de marchés régionaux ;
- D** Élargissant l'accès aux dernières technologies en matière de prévention, de dépistage, de diagnostic et de traitement de la tuberculose, en veillant à ce que 90 % des personnes vivant avec le VIH reçoivent un traitement préventif contre la tuberculose d'ici 2025.



RECOMMANDATION

04

Les États Membres sont engagés à éliminer la transmission verticale du VIH et mettre fin au sida pédiatrique, en :

- A** Repérant et comblant les lacunes dans le continuum de services visant à prévenir l'infection par le VIH chez les femmes enceintes et allaitantes, à diagnostiquer et

traiter les femmes enceintes et allaitantes vivant avec le VIH, et à prévenir la transmission verticale du VIH aux enfants ;

- B** Faisant en sorte que, d'ici à 2025, 95 % des femmes enceintes reçoivent un test de dépistage du VIH, de la syphilis et de l'hépatite B, que 95 % des femmes enceintes et allaitantes dans les régions où la morbidité est élevée fassent l'objet d'un nouveau test en fin de grossesse et pendant la période post-partum, et que toutes les femmes enceintes et allaitantes vivant avec le VIH bénéficient d'une thérapie antirétrovirale à vie, 95 % d'entre elles parvenant à une suppression virale avant l'accouchement ;
- C** Testant, d'ici 2025, 95 % des enfants exposés au VIH avant l'âge de deux mois et après l'arrêt de l'allaitement, et en veillant à ce que les enfants vivant avec le VIH reçoivent des traitements et des formules optimisés en fonction de leurs besoins ;
- D** Trouvant les enfants plus âgés non diagnostiqués et en fournissant à tous les adolescents et adolescentes vivant avec le VIH un continuum de traitement, de soins et de protection sociale dont il est avéré qu'il améliore les résultats sanitaires au fur et à mesure de leur croissance et de leur évolution durant la jeunesse et jusqu'à l'âge adulte.



RECOMMANDATION

05

Les États Membres sont engagés à placer l'égalité des genres et les droits humains des femmes et des filles dans toute leur diversité au

premier plan des efforts visant à atténuer le risque et les conséquences du VIH, en :

- A** Réalisant le droit à l'éducation des filles et des jeunes femmes, renforçant l'autonomie économique des femmes par des formations qualifiantes et des possibilités d'emploi, intensifiant les interventions en matière de protection sociale en faveur des filles et des jeunes femmes, et faisant participer les hommes et les garçons à l'intensification des mesures de lutte contre les normes socioculturelles inéquitables en matière de genre et contre le machisme ;
- B** Fournissant des services adaptés pour prévenir la violence sexuelle et fondée sur le genre, y compris des interventions portant sur les formes multiples et croisées de discrimination et de violence auxquelles sont confrontées les femmes vivant avec le VIH, les femmes autochtones, les femmes handicapées, les femmes transsexuelles, les travailleuses du sexe, les femmes migrantes et les autres populations marginalisées ;

- C Faisant en sorte que, d'ici à 2025, 95 % des femmes en âge de procréer reçoivent les services dont elles ont besoin concernant le VIH et la santé sexuelle et procréative ;
- D Réduisant à 10 % au maximum, d'ici à 2025, le nombre de femmes, de filles, de personnes vivant avec le VIH et de populations clés qui subissent des inégalités et des violences fondées sur le genre.



RECOMMANDATION

06

Les États Membres sont engagés à appliquer le principe de « participation accrue des personnes vivant avec le VIH/sida » et à donner aux

groupes de personnes vivant avec le VIH, aux femmes, aux adolescentes et adolescents et aux jeunes, ainsi qu'aux populations clés, les moyens de jouer un rôle déterminant dans la lutte contre le VIH, en :

- A Veillant à ce que leurs réseaux mondiaux, régionaux, nationaux et infranationaux soient inclus dans le processus de décision et reçoivent un soutien technique et financier suffisant ;
- B Révisant, adoptant et appliquant des lois et des politiques qui permettent le financement durable de la prestation de services relatifs au VIH centrés sur les personnes et dirigés par les communautés, notamment au moyen de contrats sociaux et d'autres mécanismes de financement public ;
- C Soutenant le suivi et la recherche effectués par la communauté, et en veillant à ce que les données produites par la communauté soient utilisées pour adapter les mesures de riposte afin de protéger les droits et de répondre aux besoins des personnes vivant avec le VIH et d'autres populations clés ;
- D Augmentant considérablement la proportion de services liés au VIH fournis par des organisations dirigées par des communautés, des populations clés et des femmes, notamment en veillant à ce que 30 % des services de dépistage et de traitement soient assurés par des organisations dirigées par des communautés, d'ici à 2025.



RECOMMANDATION

07

Les États Membres sont engagés à respecter, protéger et réaliser les droits humains des personnes vivant avec le VIH, exposées au

risque d'infection et touchées par le VIH, et faire en sorte que, d'ici à 2025, moins de 10 % des personnes

vivant avec le VIH et des populations clés soient victimes de stigmatisation et de discrimination, en :

- A Supprimant les lois, politiques et pratiques punitives et discriminatoires qui bloquent les mesures efficaces de riposte au VIH, notamment celles qui criminalisent le travail sexuel, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, la consommation de drogues, les relations homosexuelles consenties, l'exposition au VIH, sa non-divulgation ou sa transmission, et celles qui imposent des restrictions de voyage liées au VIH et des tests obligatoires y afférents, dans le but de garantir que, d'ici 2025, moins de 10 % des pays soient dotés d'un appareil juridique et de politiques punitifs qui conduisent à refuser ou à limiter l'accès aux services ;
- B Adoptant et appliquant des lois, des politiques et des pratiques qui concrétisent les droits à la santé, à l'éducation, à l'alimentation et au soutien nutritionnel, au logement, à l'emploi et à la protection sociale, et qui empêchent l'utilisation du droit pénal et du droit général pour infliger des discriminations aux personnes vivant avec le VIH et aux populations clés ;
- C Augmentant l'investissement dans les leviers sociétaux dans les pays à revenu faible ou intermédiaire pour atteindre 3,1 milliards de dollars d'ici 2025 et en accélérant les interventions visant à mettre fin à la stigmatisation et à la discrimination ;
- D Appliquant le principe de responsabilité face aux violations des droits humains liées au VIH en garantissant l'accès à la justice pour les personnes vivant avec le VIH ou touchées par le virus et les populations clés, par la mise en place de programmes d'alphabétisation juridique, en augmentant leur accès au soutien et à la représentation juridiques, et en développant la formation à la sensibilisation pour le personnel sanitaire et autres acteurs ayant des responsabilités à cet égard.



RECOMMANDATION

08

Les États Membres sont engagés à renforcer la solidarité mondiale pour combler le déficit de ressources consacrées à la riposte

au VIH et porter les investissements annuels en matière de VIH dans les pays à revenu faible et intermédiaire à 29 milliards de dollars d'ici 2025, en :

- A Mobilisant des ressources nationales supplémentaires pour les investissements dans la lutte contre le VIH au moyen d'un large éventail de mécanismes, notamment les partenariats public-privé, l'annulation et la restructuration de la dette, et l'intégration progressive du financement de la lutte contre le VIH dans les systèmes nationaux de financement de la santé, de la

protection sociale, des interventions d'urgence et des interventions en cas de pandémie ;

- B** Complétant les ressources nationales par une plus grande coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire et des engagements renouvelés de la part des donateurs bilatéraux et multilatéraux, y compris par l'intermédiaire du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, afin de financer les besoins résiduels, en particulier pour la riposte au VIH dans les pays dont la capacité budgétaire est limitée, en accordant une attention particulière au financement des services destinés aux populations clefs et aux réponses menées par les communautés.



RECOMMANDATION

09

Les États Membres sont engagés à accélérer les progrès vers une couverture sanitaire universelle et des systèmes de soins de santé

primaires solides, à reconstruire en mieux vers plus d'équité en tenant compte des enseignements retenus de la crise provoquée par la pandémie de COVID-19 et des crises humanitaires, et à améliorer la sécurité sanitaire mondiale et la préparation aux pandémies futures, en :

- A** Investissant dans des systèmes sanitaires et sociaux solides, résilients, équitables et financés par des fonds publics, qui fournissent à 90 % des personnes vivant avec le VIH et des personnes à risque des services intégrés, axés sur les personnes et adaptés au contexte, pour le VIH et autres maladies transmissibles, les maladies non transmissibles, la santé sexuelle, l'assistance en cas de violence fondée sur le genre, la santé mentale, l'alcoolisme et la dépendance à la drogue, ainsi que d'autres services dont elles ont besoin pour leur santé et leur bien-être d'ici 2025 ;
- B** Tirant parti de l'expérience acquise, des compétences disponibles, de l'infrastructure et de la coordination multisectorielle des mesures de lutte contre le VIH dans divers secteurs, tels que la santé, l'éducation, le droit et la justice, l'économie, les finances, le commerce, l'information, la protection sociale et la santé, ainsi que dans les programmes de développement, d'aide humanitaire et de consolidation de la paix ;
- C** S'appuyant sur la résilience et l'innovation dont ont fait preuve les systèmes communautaires pendant la pandémie de COVID-19 pour fournir aux communautés touchées des services de santé essentiels, notamment la distribution sur plusieurs mois de médicaments antirétroviraux et d'autres médicaments vitaux, le dépistage de la COVID-19 et d'autres services sanitaires et sociaux ;

- D** Accroissant la disponibilité des médicaments essentiels et des technologies sanitaires et en assurant leur répartition équitable entre les pays et à l'intérieur des pays grâce à des mécanismes d'achat groupé, à l'octroi de licences volontaires, à des incitations financières et à la pleine utilisation des marges de manœuvre offertes par les Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce.



RECOMMANDATION

10

Les États Membres sont engagés à tirer parti des 25 années d'expérience du Programme commun des Nations unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), de ses

compétences et de son mandat pour mener une action collaborative multisectorielle, multipartite et fondée sur les droits afin d'éliminer le sida et d'apporter, à chaque personne, la santé qui est considérée comme bien public mondial, en :

- A** Fournissant des ressources complètes au Programme commun ONUSIDA et en appuyant son action visant à affiner et renforcer son modèle opérationnel unique afin qu'il puisse continuer à mener la lutte mondiale contre le SIDA et rester un pionnier de la réforme des Nations Unies ;
- B** Rendant compte chaque année à ONUSIDA des progrès réalisés en matière d'épidémies et de ripostes nationales au VIH, en utilisant des systèmes de suivi solides qui repèrent les inégalités dans la couverture des services et les résultats de la riposte au VIH, afin d'informer l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le forum politique de haut niveau pour le développement durable.

À l'avenir, les États Membres devraient envisager une approche globale et complète pour examiner les progrès réalisés par rapport aux engagements pris en 2021, y compris par rapport aux cibles mondiales arrêtées pour l'échéance de 2025, lors des futures réunions de haut niveau pertinentes, comme la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle de 2023, cette approche devant tenir compte de la nature multisectorielle de l'action visant à mettre fin à la pandémie de sida d'ici à 2030.

75,7 MILLIONS

de personnes ont été contaminées avec le VIH depuis le début de l'épidémie de COVID-19 (fin 2019)

32,7 MILLIONS

de personnes ont succombé à des maladies opportunistes depuis le début de l'épidémie de COVID-19 (fin 2019)

38,0 MILLIONS

de personnes vivaient avec le VIH en 2019

26 MILLIONS

de personnes vivant avec le VIH avaient accès à un traitement contre le VIH en juin 2020

1,7 MILLION

de nouvelles infections au VIH en 2019

690 000


décès liés au sida en 2019

60 %

de décès liés au sida en moins depuis le pic de 2004

40 %

de nouvelles infections au VIH en moins depuis le pic de 1998



« NOTRE OBJECTIF POUR METTRE UN TERME
À L'ÉPIDÉMIE DE SIDA AVAIT DÉJÀ PRIS DU
RETARD AVANT L'ARRIVÉE DE LA COVID-19.
NOUS DEVONS À PRÉSENT METTRE L'ACCENT
SUR LES PERSONNES AFIN DE REMETTRE
LA RIPOSTE AU SIDA EN CAPACITÉ DE RÉUSSIR.
NOUS DEVONS METTRE UN TERME AUX
INJUSTICES SOCIALES QUI EXPOSENT DES
PERSONNES À UN RISQUE D'INFECTION AU VIH.
ET NOUS DEVONS LUTTER EN FAVEUR
DU DROIT À LA SANTÉ. »

WINNIE BYANYIMA
DIRECTRICE EXÉCUTIVE, ONUSIDA



#HLM2021AIDS

